

Les inconvénients de la censure victimaire

Alain Roy

Numéro 76, printemps 2019

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/91209ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

L'Inconvénient

ISSN

1492-1197 (imprimé)

2369-2359 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Roy, A. (2019). Les inconvénients de la censure victimaire. *L'Inconvénient*, (76), 3-4.

Les inconvénients de la censure victimaire

MOT DU COMITÉ **Alain Roy**

Jusqu'à récemment, la question de la moralité de l'art avait surtout été posée dans le contexte d'accusations d'outrage aux bonnes mœurs (on pense, par exemple, aux procès intentés contre Baudelaire et Flaubert), ou en raison de la diffusion d'œuvres jugées racistes ou haineuses (on pense ici aux pamphlets antisémites de Céline). Ces deux cas de figure sont fort différents, et ce n'est d'ailleurs pas du même œil que nous les approchons : si nous prenons volontiers parti pour Baudelaire et Flaubert contre la société puritaine qui cherchait à les museler au nom de la « morale bourgeoise », nous sommes réticents à défendre des pamphlets qui promeuvent la haine de l'autre. Les atteintes aux bonnes mœurs nous font plutôt sourire, nous y voyons une forme bénigne de provocation. Nous n'appréhendons pas l'effondrement de l'ordre social parce qu'Emma Bovary commet l'adultère ou parce qu'un poète opiomane s'abandonne à ses rêveries perverses. Nous nous méfions en revanche des discours haineux par lesquels se fomentent les guerres ; l'histoire sanguinaire du 20^e siècle n'habite pas nos pensées au quotidien, mais elle pèse sans doute dans la formation de nos tabous.

Si la première forme d'« immoralisme » nous semble plus acceptable, c'est aussi, je crois, pour la raison suivante : ce que la morale bourgeoise cherchait à censurer chez Baudelaire ou Flaubert, c'était un désir de *représenter le réel*, l'humanité telle qu'elle est en vérité, derrière le masque des convenances et des bonnes manières. Mais dans le cas des pamphlets de Céline, nous avons plutôt affaire à un discours idéologique qui déforme la réalité en concoctant une vision haineuse de l'autre. Nous acceptons l'« immoralité » qui fait œuvre de vérité, mais refusons celle qui relève de l'imposture.

Une nouvelle forme d'injonction morale visant les œuvres d'art se manifeste depuis quelque temps. Des groupes de victimes dénoncent des œuvres pour la raison qu'elles leur causent un déplaisir. Au nom du droit à ne pas revivre un traumatisme passé, on réclame des œuvres expurgées de tout contenu désagréable ou dérangeant. Cet appel à la censure (ou à l'autocensure) ne s'exerce pas au nom de l'ancienne morale bourgeoise ou victorienne ; d'un genre inédit, la *censure victimaire* cherche à étendre au domaine des arts et des lettres le militantisme des droits qui avait pour vocation première de s'attaquer à des situations de discrimination ou d'inégalité *vécues dans la réalité*. Elle aborde ainsi les arts et les lettres comme s'ils constituaient un espace de discrimination ou d'inégalité pouvant affecter les individus, un espace qu'il conviendrait d'aménager à la manière des campus américains transformés en *safe spaces*, un espace accueillant où toute victime peut se sentir à l'aise et reconnue pour ce qu'elle est, en tant qu'être souffrant.

Cette manière d'aborder l'art et la littérature pose problème à bien des égards. En fait, elle revient tout simplement à les nier.

Imaginons la situation de l'écrivain ou du scénariste à qui il serait défendu de traiter tout sujet susceptible de perturber tel ou tel groupe de victimes. Car la censure victimaire, en son principe, n'est l'apanage d'aucun groupe. Elle ouvre une véritable boîte de Pandore : si on lui donnait libre cours, ce ne sont pas seulement, disons, les agressions sexuelles contre les femmes qui se verraient frappées d'interdit ; les victimes de toutes natures pourraient revendiquer la censure des contenus associés à leurs souffrances : pédophilie, violence conjugale, discrimination, racisme, intimidation, voies de fait, handicap, dépression, pauvreté, chômage, faillite, divorce, pensées suicidaires, trahison, harcèlement, exploitation, manipulation, infidélité, jalousie,

avortement, solitude, maladie, impuissance, laideur, obésité, vieillesse, deuil, névrose, alcoolisme, dépendances, échecs, blessures narcissiques, etc., etc., etc. La vie humaine est faite de souffrances et nous nous retrouvons tous, à un moment ou à un autre, dans la position de la victime (voire du bourreau). Interdire la représentation de sujets pénibles, cela revient à *interdire le réel*. Les épreuves de la vie sont la matière même des films et des romans. Bannissez cela et vous venez de bannir la littérature et le cinéma. Pour la censure victimaire, le seul schéma narratif concevable se résume grosso modo à celui-ci : une personne échappe à tout conflit en rencontrant des personnes aimables qui renforcent son estime de soi. On bâille d'ennui juste à y penser. Car un tel scénario n'a rien à voir avec la vie. C'est le produit d'une vision idéalisée et donc mensongère de l'existence.

La censure victimaire s'apparente ainsi au mécanisme du déni : pour éviter une représentation douloureuse, on l'évacue du champ de la perception. Le problème, c'est que cette forme de défense très onéreuse empêche aussi toute guérison. Un traumatisme persistera tant et aussi longtemps qu'on cherche à l'ignorer. Paradoxalement, la censure victimaire scie la branche sur laquelle elle est assise : comment dénoncer une situation de souffrance si celle-ci ne peut pas être montrée ? Je ne veux pas suggérer ici que les œuvres d'art auraient pour fonction de « dénoncer » des maux ou des problèmes (ce genre d'injonction risque plutôt de donner des œuvres moralisantes et de peu d'intérêt) ; je veux plutôt souligner le fait que la censure victimaire *confond la représentation d'un contenu dérangeant avec sa promotion*. Or, un artiste, un écrivain peut parfaitement montrer certaines réalités *sans pour autant les cautionner*. La représentation ne suppose pas l'adhésion. Montrer, ce n'est pas approuver ni préconiser.

Cette confusion illustre le défaut central de la censure victimaire : son incapacité à tenir compte du *point de vue* que porte l'œuvre sur le contenu représenté. Tout se passe comme si la censure victimaire se contentait de repérer des contenus classés comme étant « acceptables » ou « inacceptables », sans se demander *sous quel jour* ils sont représentés. Cette forme simpliste de lecture – analogue à la recherche informatique par mots-clés – évacue le sens des œuvres ; et elle fait l'économie du travail interprétatif nécessaire pour le reconstituer. Le sens des œuvres, comme on le sait, ne nous est pas donné à la petite cuillère ; il faut le méditer, y réfléchir, l'élaborer. Ce travail de déchiffrement est à l'image de celui que nous menons dans nos

propres vies. Et c'est pourquoi les arts narratifs peuvent être vus comme des « laboratoires de réflexion » qui nous offrent la possibilité de creuser les mystères de l'existence.

Faut-il conclure de tout cela que la question de la moralité de l'art ne se pose pas ? Je n'affirmerais pas une telle chose. Il peut être tout à fait pertinent de se demander si une œuvre, en représentant tel contenu violent ou pervers, se complaît elle-même dans la violence ou la perversion, si la vision qu'elle donne du réel s'en trouve ainsi obstruée et si elle accouche au bout du compte d'une représentation étriquée ou bornée du monde. C'est ce que voulait dire, je crois, le controversé Ezra Pound lorsqu'il écrivait : « *Fundamental accuracy of statement is the ONE sole morality of writing.* » Ou encore : « *Good art cannot be immoral. By good art, I mean art that bears true witness, I mean the art that is most precise*¹. »

Au lieu de céder aux tentations de la censure, il semble plus utile de demander des œuvres fortes et belles, car des œuvres fortes et belles résisteront forcément aux puérilités de l'immoralité « inexacte ».

•

Nous sommes très heureux d'accueillir, dans ce nouveau numéro de *L'Inconvénient*, deux chroniqueurs de talent qui s'ajoutent à notre équipe.

Julie Mazzieri a publié deux romans salués par la critique : *Le discours sur la tombe de l'idiot* (José Corti, 2008) a reçu le Prix du Gouverneur général ; et *La Bosco* (José Corti et Héliotrope, 2017) a été finaliste au prix Médicis et au prix Wepler. Née à Saint-Paul-de-Chester dans les Bois-Francs, Julie Mazzieri vit maintenant en Corse, d'où elle nous donnera de ses nouvelles dans sa chronique intitulée « Sans mobile apparent ».

Robert Lévesque, essayiste, chroniqueur et critique bien connu, auteur de nombreux ouvrages parus aux Éditions du Boréal, inaugure quant à lui une chronique intitulée « Ateliers ». Il s'y penchera sur les coulisses du travail des écrivains, en scrutant leurs carnets, journaux, notes et correspondances. Au menu de sa première livraison : l'ouvrage posthume de Leonard Cohen, *The Flame*. ■

1. « La moralité de l'écriture dépend ESSENTIELLEMENT de sa justesse d'expression » ; « L'art de qualité ne peut pas être immoral. Par art de qualité, je veux dire l'art qui témoigne fidèlement de la réalité, l'art qui est le plus exact. » (Ma traduction)